



FREUNDE DER VERFASSUNG
AMIS DE LA CONSTITUTION
AMICI DELLA COSTITUZIONE
AMITGS DALLA COSTITUZIUN

Les Ami.e.s de la constitution

Section Suisse romande

Rue du Grand-Bay 2

1220 Avanchet-Parc

Confidentiel

La Direction

Institutions et foyers

Adresse

Code postale Localité

Avanchet-Parc, le 26 janvier 2021

Concerne :

- L'avenir des personnes en situation de handicap.
- CEDH (Convention Européenne des Droits de l'Homme) : article 2 - droit à la vie, article 3 - interdiction des traitements inhumains et dégradants.
- Constitution suisse: article 7 - dignité humaine, article 10 - droit à la vie et liberté personnelle.
- Code civil : article 28 CC - atteinte à la personnalité. De cet article découle le consentement éclairé du patient pour toute ingérence de type médical.

Madame, Monsieur,

Nous sommes des parents, des proches de personnes en situation de handicap, des médecins, des soignants ou simplement des citoyens. A ces différents titres, nous souhaitons vous adresser nos réflexions et partager notre inquiétude en relation avec la campagne vaccinale mise en place par nos autorités.

Nous avons payé le plus lourd tribut face à l'infection virale. Préoccupés par les risques encourus avec ce nouveau type de vaccins, et les conditions dans lesquelles il va s'effectuer, nous considérons avoir tous une responsabilité morale envers le bien-être et le futur des personnes vivant en foyer ou en institution.

La sécurité et la confiance que chacun doit éprouver pour vivre normalement sont à nos yeux de la plus grande importance, et nous savons que cette préoccupation vous tient à cœur également.

Vos résidents se voit actuellement proposer un vaccin à ARN messenger alors que ce dernier a insuffisamment été testé.

A ce jour, des conditions inhabituelles nous contraignent donc à attirer votre attention sur quelques points qui nous semblent alarmants :

- Ce vaccin a été développé dans la précipitation en quelques mois, soit dans un laps de temps bien inférieur aux vaccins traditionnels, alors que sa nouvelle technologie devrait d'autant plus inciter à la prudence. Les vaccins « classiques » sont élaborés sur plusieurs années,

entre 7 et 15 ans.¹ En l'occurrence, ces vaccins sont encore au stade expérimental, et ce n'est donc qu'après plusieurs mois/années que nous connaissons leurs conséquences réelles.

- Swissmedic mentionne des effets secondaires comme des affections musculo-squelettiques très fréquentes, des affections du système nerveux et des affections gastro-intestinales.
- La durée de protection du vaccin n'est pas déterminée. Une vaccination à répétition est donc probable, d'autant plus que des variants du virus pouvant être moins sensibles au vaccin actuel apparaissent déjà. Les incertitudes citées ci-dessus seraient donc multiples.
- Une personne vaccinée peut être testée positive et porteuse du virus et contaminer son entourage².
- Les effets cancérigènes du vaccin et son pouvoir génotoxique (toxicité sur nos gènes) n'ont pas été évalués.

Au nom du respect envers les personnes placées en foyer ou en institution, nous vous demandons de réfléchir encore une fois avant de proposer ce vaccin et de prendre le temps de vous informer davantage. Une partie de votre personnel soignant a très certainement prêté le serment d'Hippocrate et/ou sa déclaration modifiée de Genève d'octobre 2017.

Nous vous rendons attentifs que de nombreux incidents sont signalés dans le monde à la suite de l'utilisation du vaccin Pfizer. C'est pourquoi nous sommes d'avis que ce vaccin ne garantit pas une innocuité suffisante, et qu'il faudrait suspendre pour l'instant les vaccinations en appliquant le principe de précaution. Dans cette perspective voici quelques questions :

- **Quelles sont les études attestant la sécurité de ces vaccins envers vos résidents, dont la plupart sont sujets à des pathologies multiples ?**
- **Pouvez-vous garantir les termes d'un consentement éclairé ? Dans le cas contraire, allez-vous solliciter l'accord du ou des représentants thérapeutiques ?**
- **Etes-vous en mesure de certifier que les personnes vaccinées ne sont pas intégrées malgré elles à une phase expérimentale de test et de validation vaccinale ?**
- **En cas de décès ou problèmes graves qui pourraient survenir à la suite du vaccin, avez-vous la garantie que les investigations nécessaires seront entreprises pour en déterminer les causes ?**
- **En cas de dommages graves et irréversibles liés à la vaccination, qui en assumera la responsabilité humaine, vu que même les fabricants sont exemptés de toute poursuite ?**

Nous espérons avoir retenu votre attention et nous vous remercions d'avoir pris connaissance de cette missive.

Il est selon nous plus que jamais important de mesurer les enjeux de ce choix vaccinal, particulièrement pour les personnes les plus vulnérables de notre société, envers lesquelles la plus grande bienveillance est exigée. L'autodétermination, le consentement éclairé, l'absence de pression sont des éléments essentiels afin que ces personnes puissent faire ce choix difficile dans la plus grande liberté.

« On mesure la grandeur d'une société à la façon dont elle traite les plus faibles »

Que cet adage nous porte dans nos actions et nos décisions.

¹ <https://klinischeforschung.novartis.de/patienten/allgemeines-zu-klinischen-studien/entwicklung-von-medikamenten/>

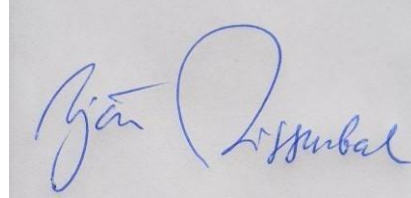
² <https://thevaccinereaction.org/2021/01/who-fauci-warn-covid-19-vaccines-may-not-prevent-infection-and-disease-transmission/>

Avec nos salutations les meilleurs

Collectif-santé / Dr. P. Saegesser
<https://collectif-santé.ch/>



Aletheia / Dr. Björn Riggenbach
<https://aletheia-scimed.ch/support>



Dr. Klaus Schustereder
Spécialiste en médecine interne générale



Dorothee Bordier
Docteur en Pharmacie / Nutritionniste MCO



Collectif libertés fondamentales jura
Julien Gunzinger



Collectif citoyen NE / Stéphane Blanc
collectif-citoyens-ne@protonmail.ch



Les Ami.e.s de la constitution / W. Boxler
www.les-amis-de-la-constitution.ch

